

**Le Président de l'Université de Reims  
Champagne**

VU le code de l'Éducation, et notamment son  
article L713-9,

VU les statuts de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne,

VU les statuts de l'IPAG,

**ARRETE n°2016- 59**

**Article 1 :** L'élection en vue de pourvoir le poste de Directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) aura lieu le **Lundi 23 Mai 2016 à 14h00**.

**Article 2 :** La déclaration de candidature, signée de chaque candidat, doit être adressée par lettre recommandée, ou déposée avec accusé de réception **avant le vendredi 20 Mai 2016 à 17 heures**, auprès du secrétaire de l'IPAG, M. Sébastien Croyet.

**Article 3 :** Le Directeur est choisi parmi les enseignants-chercheurs participant à l'enseignement au sein de l'IPAG. Il est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois.

**Article 4 :** Les candidats se présentent devant le Conseil de l'IPAG et disposent de 10 minutes pour développer leur programme. A l'issue de cette présentation, les membres du Conseil pourront poser aux candidats toute question qui leur semblerait pertinente afin de parfaire leur information. Après avoir entendu tous les candidats, le Conseil procédera au vote.

**Article 5 :** L'élection a lieu au scrutin secret. Pour être élu aux deux premiers tours, le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés. Si l'élection n'est pas acquise à l'issue du deuxième tour, un troisième tour a lieu à la majorité absolue. Tout membre du conseil peut donner une procuration à un autre membre pour le représenter et voter en son nom au conseil ; un membre ne peut être porteur de plus de deux procurations.

**Article 6 :** Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

**Article 7 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Fait à Reims, le 09 Mai 2016



**Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne**  
Guillaume GELLE

-Mis en ligne le : 10-05-2016

-Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 10.05.2016